

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-162
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

OBJET :
SUBVENTIONS
ASSOCIATIVES
EXCEPTIONNELLES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 JUIN 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 23 JUIN 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **02 JUL. 2026**

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 011-211100763-20260629-DB2026162-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno, DE
ALMEIDA Marie, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva,
MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste,
DERKAOUI Calvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

VIALARET Max donne pouvoir à GAÏANI Audrey,
PERRIN Afaf donne pouvoir à GIRAL Hélène,
FERNANDEZ Sandrine donne pouvoir à DERKAOUI Calvin,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absent : ESTRADÉ Quentin.

Secrétaire : KICKOFF Gladys.

Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée la demande de versement de subventions
exceptionnelles aux associations :

- « D-KLIC » (Hébergement danseurs) pour un montant de 285.60 €
- « Société de Tir » (participation maintenance alarme) de 214.20 €
- « Club Canin » (Compétition) de 1 900 €
- « Badminton » (Championnat de France) de 300 €
- « Convivencia » (Concert juillet) de 500 €
- « Crozes Loisirs » (Subvention 2026) de 305 €
- « Etara EDT 11/66 » (Subvention 2026) de 500 €
- « Tuamotu Pacifica » (Festival polynésien du 7 au 9 août 2026) de 1 000 €

Vu la Commission des Finances en date du 25 Juin 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE le versement des subventions exceptionnelles détaillées ci-dessus ;

PRÉCISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2026 sur l'article 65748.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur le Maire, Madame Sabine CHABERT, Monsieur Didier GANGLOFF, Madame Brigitte BATIGNE, Monsieur Michel RATABOUIL, Madame Audrey GAÏANI, n'ont pas pris part au vote pour l'association Crozes Loisirs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

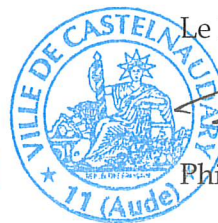
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 02 JUL 2026 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 02 JUL 2026 Par publication le : 02 JUL 2026 Par délégation: Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL



Castelnaudary, le 29 Juin 2026



Le Maire,

Philippe GREFFIER